



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

L'An deux mil vingt et un, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le trois décembre deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, Mme Martine PRIMA, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme Marie-France LE COZ, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF

M. Michel LE BERRE, excusé a donné pour voir à M. Christophe LE ROUX

M. Patrice CHAVRIER, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

Mme. Florence LE MEUR, excusée (avait donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ)

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL10.12.2021-061 : Contrat d'adhésion à la centrale de référencement OCEADE

La société OCEADE Bretagne est une centrale de référencement qui intervient sur la sélection de fournisseurs et négocie des conditions commerciales pour ses adhérents. Les adhérents restent libres dans la gestion de leurs commandes et dans le choix de leurs prestataires.

La mission d'Océade Bretagne est d'intervenir sur la mutualisation d'achats. Océade Bretagne permettra à la commune de Bannalec de disposer des fournisseurs les plus fiables, afin d'assurer une gestion optimale des achats, d'obtenir la meilleure qualité de service possible et d'avoir des offres économiquement plus avantageuses. Ceux-ci doivent garantir une qualité de service et des prix préférentiels.

Le contrat proposé court pour une période de deux ans renouvelable chaque année par accord tacite.

Le coût de l'adhésion est de 60 € par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser l'adhésion de la Commune de Bannalec à Océade Bretagne.

Décide d'autoriser le maire à signer le contrat d'adhésion.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX